Rayot de Baptestein
FRC[II] 28790
Case
Frc
24271

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU ROI,

Le 20 Avril 1789.

THE NEWBERRY
LIBRARY

MÉMOIRE

Sur un moyen facile et infaillible de faire renaître le Patriotisme en France, dans toutes les Classes des Citoyens, comme *dans les deux Sexes;* et d'assurer le Remboursement des Dettes de l'Etat, sans nouveaux impôts, sans emprunt, et sans faire éprouver aucune réduction;

PRÉSENTÉ AU ROI,

Par M. R. D. B.

Citoyen Français; Associé de l'Académie des Belles-Lettres de Marseille; Honoraire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Amiens, Censeur Royal.

Le véritable Patriote est celui qui met son bonheur et sa gloire à servir sa Patrie de tout son pouvoir, et à la ſecourir avec zèle suivant son état, ses moyens et ses facultés.

A AMSTERDAM;

Et se trouve à Paris,

Chez DESENNE, nos 1 et 2, GATTEY, nos 13 et 14, au Palais-Royal.
BAILLY, rue Saint-Honoré, près la barrière des Sergens.

Et chez les autres Libraires qui vendent les Nouveautés

1789.

AVANT-PROPOS.

La Nation Française, privée depuis environ deux siècles de ses droits les plus sacrés, se réveille, enfin, à la voix d'un Roi qui la chérit, et qui l'appelle auprès de lui, pour concerter avec Elle les moyens d'assurer son bonheur.

C'est du résultat des délibérations de cette Auguste Assemblée, que va dépendre le sort de vingt-six millions d'hommes; et ces vingt-six millions de Français vont être représentés par environ mille d'entre eux.

Si jamais des hommes réunis ont eu besoin d'être inspirés et guidés par l'Amour de la Patrie, ce sont les Citoyens honorés de la confiance

et des pouvoirs de la première Nation de l'Europe. L'union et la concorde entre les trois Ordres qui composeront l'Assemblée Nationale, sont tellement nécéssaires pour rendre utiles à l'Etat leurs importans travaux, qu'il paraîtrait indispensable de les commencer par l'examen des moyens les plus propres à faire renaître le Patriotisme : ce sublime sentiment, qui est sur tout le partage des ames bien nées, les garantit à jamais des fers avilissans de l'égoïsme ; il les enflamme du noble desir de concourir au bonheur public, et leur assure l'estime et la reconnaissance d'une Nation généreuse autant que sensible.

Combien est cher, en effet, à

cette grande Nation le souvenir des actions Patriotiques ! Avec quel enthousiasme n'a-t-on pas vû le siége de Calais, où le Poète-Citoyen a retracé l'Héroïque dévouement des six bourgeois que leur Patriotisme a rendus l'objet de l'admiration de tous les Pays, et de tous les temps !

Eustache de Saint Pierre, et ses braves compagnons, la libératrice d'Orléans et de la France entière, les célèbres Héroïnes de Beauvais, le vaillant du Guesclin, le vertueux Bayard, l'intrépide d'Assas, et beaucoup d'autres fidèles amis de la Patrie, vivront à jamais dans la mémoire des Français.

Un meilleur ordre politique ayant assuré depuis long-temps la tran-

quillité intérieure de l'Etat, nous sommes moins exposés aujourd'hui à des sacrifices de l'espèce de ceux qui ont immortalisé tant de bons Citoyens; mais l'Amour de la Patrie qui élevait à ce point l'ame de nos Pères, est toujours prêt à germer dans les nôtres.

Le concours des lumières, l'accord des opinions, l'intérêt public préféré à l'intérêt particulier, voilà ce que l'on est en droit d'attendre des Citoyens qui composeront l'Auguste Assemblée de la Nation.

L'Europe entière a les yeux ouverts sur nous, montrons à l'univers que nous sommes les dignes descendans de nos généreux Ancêtres. Les Nations qui n'ont jamais vu sans

envie le bonheur de la France, qui n'ont jamais calculé sans inquiétude la force que la réunion des sentimens pourrait lui donner, jouissent du trouble qui l'agite en ce moment; qu'elles connaissent les immenses ressources de ce vaste Empire, quand le Patriotisme anime ses nombreux habitans, réunit leurs opinions, et dirige leur conduite.

Si parmi les différens moyens qui seront proposés pour opérer cet heureux effet, il en était un qui conduisit promptement et surement à ce but, en conciliant les intérêts de l'Etat avec ceux du Peuple;

S'il en était un qui, sans nouveaux impôts, sans emprunts, sans augmenter d'aucune manière les charges

publiques, mit le Roi à portée de tenir inviolablement les engagemens sacrés sur la foi desquels les étrangers, comme les nationaux, ont prêté leurs fonds au Gouvernement;

S'il en était un qui, en excitant le zèle des femmes, toujours disposées à favoriser les institutions dont le bien public est l'objet, leur présentât l'occasion de servir utilement la Patrie, et d'assurer, de concert avec nous, la prospérité de l'Etat;

Si ce moyen était simple, et son exécution facile, comme sans obstacle;

Enfin, s'il pouvait, *sous tous les rapports, produire à l'Etat les plus grands avantages, sans nuire à qui*

que ce soit, l'honneur de la Nation, et son intérêt, comme son bonheur, se réuniraient pour le faire adopter.

Animé du zèle le plus pur pour le salut et la gloire de l'Empire Français; encouragé par les sentimens paternels, et la promesse sacrée d'un Monarque, dont le cœur vivement ému par les cris redoublés de Vive le Roi, a répondu, Vive mon Peuple, je viens offrir à ma Patrie l'hommage de ce moyen. (1)

(1) Sa Majesté apperçoit plus que jamais le prix inestimable du concours général des sentimens et des opinions; Elle veut y mettre toute sa force; Elle veut y chercher son bonheur; et Elle secondera de sa puissance les éfforts de tous ceux qui, *dirigés par un véritable esprit de Patriotisme, seront dignes d'être associés à ses intentions bienfaisantes.*

Arrêt du Conseil du 5 octobre 1788.

Puissai-je être assez heureux pour voir accueillir favorablement une idée vraiment Patriotique ! Eh ! comment ne pas l'espérer, lorsque toutes les personnes, à qui je l'ai communiquée, y ont vivement applaudi ? lorsque parmi ces personnes il en est dont le haut rang, les éminentes places, le rare mérite, donnent le plus grand poids à leur suffrage, et dont le nom, s'il m'était permis de le prononcer ici, suffirait pour assurer à cette idée l'approbation universelle ?

Je supplie donc l'Auguste Assemblée de la Nation, de prendre communication de ce Mémoire, avant de se livrer aux grands et importans travaux auxquels nous devrons la régénération de l'Etat.

MÉMOIRE.

Depuis que les hommes vivent en société, il est démontré, dans les annales de toutes les nations, que le Patriotisme eſt le ressort secret qui maintient constamment l'ordre dans un Etat; que cette vertu est la plus nécéssaire à sa conservation, à son bonheur au-dedans, à sa force, à sa gloire au-dehors; et que tous les Empires n'ont déchû de leur grandeur, de leur puissance, que quand l'amour de la Patrie n'a plus été le premier sentiment des hommes.

Il est donc indispensable d'entretenir, et de ranimer lorsqu'il s'affaiblit, ce sublime sentiment, qui peut, seul, inspirer le noble dévouement des Citoyens, lorsque le bien public le rend nécéssaire.

La situation avantageuse de la France

sur les deux mers, sa population, la richesse de son sol, son immense numéraire, le courage, l'activité, l'industrie de ses habitans et leur amour héréditaire pour leurs Maîtres, feraient de ce vaste Empire l'Etat le plus florissant, le plus puissant de l'Europe, et le plus constamment heureux, si le Patriotisme donnait aux Français toute l'énergie dont ils sont susceptibles.

Mais on se plaint depuis long-temps que ce généreux sentiment s'éteint en France, et cette plainte, qui a pu, dans quelques circonstances, paraître fondée, a plus d'une fois fait accuser la forme du Gouvernement Monarchique, et sa constitution, de n'être propres qu'à affaiblir, à anéantir même, l'amour de la Patrie; c'est une erreur qu'il est bien important de détruire; et il ne l'est pas moins de démontrer qu'il est, au contraire, plus

facile de ranimer ce précieux sentiment dans les Monarchies, que dans la plûpart des autres Gouvernemens. La France elle-même, a souvent offert des exemples de cette vérité; elle en offrira sans doute encore.

Que ne pourrait-on pas attendre, en effet, des éfforts d'une Nation riche & généreuse, si au moment où elle va rentrer dans le plus beau de ses droits, les premiers regards de son auguste Assemblée se fixaient sur le plus grand, peut-être, des objets qu'elle va traiter; si elle daignait s'occuper, *avant tout*, des moyens *de faire revivre le Patriotisme en France*, de lui donner une base à jamais inébranlable, et de cimenter par un lien indissoluble l'union qui en résulterait entre les trois Ordres. (1)

(1) La limite des éfforts d'une grande nation serait difficile à déterminer, s'il était possible

L'amour de la Patrie, inné chez tous les hommes, se développe plus ou moins, en proportion du dégré de bien-être qu'ils y éprouvent; et à cet égard le Français, qui a déja tant de motifs d'aimer la sienne, lui serait bien plus attaché encore, si le caractère national y trouvait plus d'occasions d'exercer, utilement pour elle, la sensibilité dont il est doué, et plus de moyens de satisfaire l'honorable ambition qui lui est naturelle. (1)

que, par une union d'intérêt & de sentiment, elle agit toujours en masse, & d'un accord commun.

Administration des finances, par M. Necker: introduction, page 74.

(1) Les Français sont susceptibles de tous les mouvemens de l'ame qui tiennent à l'affection & à la confiance; *& c'est par la faute de l'administration, qu'un naturel si propre au Patrio-*

La France réunirait alors tous les avantages qui pourraient la rendre infiniment chère à ses heureux habitans ; et ces mêmes avantages lui assureraient une supériorité constante sur tous ses voisins, si, à la faveur du Patriotisme qui entretient l'union, et qui procure de grandes ressources, le Gouvernement parvenait, peu-à-peu, à diminuer et même à payer entièrement les dettes de l'Etat ; mais sans augmenter le fardeau, déjà énorme, des impôts ; sans recourir à la voie, toujours onéreuſe des emprunts ; sans exiger, sous telle dénomination que ce puisse être, aucune contribution forcée,

---

tisme, y est si rarement appliqué, & que cette grande vertu qui, dans l'état de société, doit servir de soutien à toutes les autres, n'a jamais jeté que de faibles racines.

Administration des fin. Introd. page 24.

et même sans toucher aux revenus de la Couronne.

Il est vrai que la masse des dettes, étant d'environ trois milliards, indépendamment des rentes viagères, et de beaucoup d'autres charges, il parait presque impossible d'en opérer la libération par d'autres moyens que ceux que l'on veut éviter, et sur-tout d'y parvenir sans attaquer aucune propriété, sans occasionner aucune réclamation, ni même le moindre mécontentement; mais on espère en démontrer la possibilité.

Lorsqu'après avoir porté l'économie aussi loin que les dépenses inévitables pourront le permettre, les plus sages combinaisons auront fait retrouver le niveau entre la dépense et la recette, ce retour au bon ordre, sera très-avantageux à l'Etat; mais le capital immense des dettes n'en restera pas moins entier,

et ne pourra être remboursé, suivant les moyens ordinaires, que par des impôts, ou des emprunts.

Les emprunts, en supposant qu'il fût possible d'en faire à un moindre intérêt que celui que l'on paie actuellement, entraînent toujours des frais qui absorberaient le bénéfice; et à la suite de tous les reviremens de partie auxquels se réduiraient ces opérations d'emprunts nouveaux pour rembourser d'anciennes dettes, l'Etat n'en resterait pas moins débiteur du même capital; l'on ne peut donc regarder les emprunts que comme des ressources momentanées dans les circonstances qui en commandent l'usage, mais non comme un moyen de parvenir jamais au remboursement des dettes.

Quand aux impôts, l'on ne peut se dissimuler l'impossibilité d'en ajouter, à ceux qui surchargent déjà le Peuple,

d'assez considérables, pour remplir le déficit actuel, c'est-à-dire, pour égaler seulement la recette à la dépense; l'on peut juger par-là, de l'impossibilité plus absolue encore d'en établir de nouveaux pour en affecter le produit (1) au remboursement des dettes.

Tous les bons Administrateurs, renonçant alors aux impôts et aux emprunts,

---

(1) Je n'ai pas befoin de répéter que les remboursemens sur la dette publique contribuent éssentiellement à la baisse de l'intérêt; *pourvû que dans le même temps on n'emprunte pas une somme pareille; cependant*, ainsi que je l'ai déjà dit, *la mesure des remboursemens doit être déterminée avec sagesse; & il ne faut jamais perdre de vûe que c'est avec les tributs des Peuples qu'on y pourvoit, et que les soulagemens dont ils ont besoin, sont aussi une des dettes du Souverain.*

Administration des fin. Tome III, pages 282 & 283.

borneront aux économies à faire sur le revenu, les remboursemens à effectuer successivement pour acquitter le capital énorme des dettes :

Mais quand même ces sages administrateurs parviendraient, par ce moyen, à rembourser quelques millions chaque année sur ce capital, cet emploi des épargnes serait toujours subordonné, soit aux guerres qui pourraient survenir, soit à d'autres dépenses extraordinaires et imprévues, deux objets qui, dans un espace donné de dix années, doivent absorber une somme beaucoup plus considérable que ne pourrait l'être, dans ce même espace de temps, le montant des économies destinées aux remboursemens.

Ce n'est donc que par des ressources extraordinaires, et cependant certaines et constantes; ce n'est qu'avec des fonds

dont le Miniſtre des finances ne pourrait jamais changer la destination, qu'il serait possible de parvenir à éteindre, peu-à-peu, la masse éffrayante des dettes de l'Etat; mais il faut mettre les Citoyens à portée de procurer ces ressources par le seul effet de leur volonté parfaitement libre; et l'on doit, certainement, chercher tous les moyens d'y réussir, avant de recourir aux opérations qui peuvent leur être à charge.

La Noblesse, qui défend l'Etat, et qui emploie souvent tout son patrimoine pour le servir avec distinction, supporte déjà une partie des charges publiques; elle a annoncé la généreuse résolution d'en partager désormais le fardeau également avec ceux qui le portaient presqu'en totalité; et elle contribue en outre au paiement des impositions établies sur les marchandises et les denrées de toute espèce.

Le Cultivateur, à qui l'Etat doit sa première richesse, eſt accablé du poids des impôts qui lui laissent à peine de quoi fournir à sa subsistance et à celle d'une famille souvent nombreuse, et conséquemment très-misérable.

Le Citoyen opulent, soit par les travaux de ces ancêtres, soit par le succès de ses spéculations, supporte sa part des impositions établies sur les propriétés, sur les consommations; et quoiqu'il ne contribue pas en proportion de sa richesse réelle, il serait aussi injuste d'exiger davantage de lui, que difficile d'atteindre sa fortune, souvent très-considérable, mais renfermée dans un porte-feuille qui la dérobe aux recherches les plus exactes.

Il n'y a cependant que l'homme riche qui puisse donner des secours pécuniairs à l'Etat lorsqu'il en a besoin, & la France offre à cet égard de plus grandes res-

sources que tout autre Empire. Il en existe une preuve frappante et incontestable dans la facilité, la promptitude avec lesquelles on y remplit les emprunts du gouvernement, lorsqu'une administration sage sait entretenir le crédit et inspirer la confiance.

L'on sent dès lors la nécéssité de chercher à ranimer le Patriotisme des Citoyens que leur opulence mettrait à portée d'être si utiles à l'Etat; éloignés des grandes places, privés des grandes faveurs, il n'est pas étonnant qu'ils deviennent indifférens pour tout ce qui n'a pas un rapport direct avec leurs intérêts, et qu'ils n'ayent presqu'aucune idée de cet esprit public, si nécéssaire au bonheur de la nation; mais l'honneur, ce précieux sentiment de l'estime de nous-mêmes, et du droit que nous avons à celle des autres; l'honneur, ce grand

ressort des Monarchies ; l'honneur, qui fut de tout temps si cher à la Nation Française, et qui porta souvent les bons Citoyens à des actes de vertu, de Patriotisme & de valeur dignes de l'admiration de tous les siècles ; l'honneur, enfin, ce sentiment sublime & si puissant, n'en repose pas moins dans le cœur de tous les Français, & n'a besoin que d'être réveillé pour les exciter aux actions généreuses, au genre de dévouement dont la Patrie à un pressant besoin. C'est dans le cœur des Français que seront toujours les immenses ressources de ce vaste Empire : c'est là que les Monarques chéris doivent les chercher, avec la certitude de n'être jamais trompés dans leurs espérances, sur-tout lorsqu'ils daigneront préférer les moyens qui pourraient concilier l'intérêt de l'Etat, et le bien des mœurs publiques, avec la satisfaction personnelle de chaque Citoyen.

A quelque dégré d'élévation que la fortune soit portée, elle n'éteint jamais le desir des distinctions; il est même démontré qu'elle le fait naître. Dans une Nation dont le caractère a pour base une extrême sensibilité, les jouissances qui tiennent aux sentimens sont recherchées de préférence à toutes les autres; et lorsqu'on voit tant de gens desirer des richesses, c'eſt parce qu'ils les regardent, non comme le meilleur moyen d'être considérés, mais comme celui d'acquérir les charges, les distinctions auxquelles l'opinion attache la considération : c'est une vérité dont on a, à tout moment, la preuve sous les yeux.

Il est donc certain, il est incontestable, que, dans la grande quantité des Citoyens riches, la plûpart feraient des sacrifices proportionnés à leurs facultés pour s'en procurer, s'ils y trouvaient

réunie à la jouissance d'une décoration très-respectable, la gloire d'être inscrits dans les fastes de la nation au rang des bons Citoyens qui auraient contribué à la rendre heureuse et puissante.

Mais il faut que ce sacrifice dépende uniquement de la volonté du bon Patriote; et pour la diriger infailliblement vers cet estimable but, il faut, en lui faisant envisager un motif d'intérêt général, lui en offrir un qui lui soit personnel et qui l'honore à ses propres yeux; il faut, en lui présentant l'occasion de rendre un service signalé à sa Patrie, lui donner, en même temps, une récompense distinguée qui lui assure les égards, la considération du public (1).

---

(1) *L'effet d'une habile Administration, c'est d'entrainer en même temps qu'elle persuade;* c'est de fortifier les idées morales *c'est d'exciter*

Il faut encore que ce service lui donne l'espoir d'être accueilli avec bonté de son Roi, et d'en obtenir la préférence pour les charges, les emplois, et les graces de toute espèce, lorsqu'à mérite égal, il aura sur ses concurrens l'avantage d'avoir prouvé son zèle et son amour pour sa Patrie.

L'on propose donc, à cet effet:

1°. L'INSTITUTION D'UN ORDRE DU MÉRITE PATRIOTIQUE, qui ſerait accordé à tous les bons Citoyens, dont le généreux dévouement aurait mérité cette éclatante récompenſe.

2°. L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CAISSE PATRIOTIQUE, où seraient versées les sommes librement accordées par les bons

---

l'imagination; c'est de faire un faisceau des opinions & des sentimens par le lien de la confiance.

Administration des fin. Introd. Pag. 12.

Patriotes,

patriotes, conformément à ce qui serait réglé pour l'admission dans ce nouvel Ordre, afin d'y être successivement et *invariablement* employées au remboursement des dettes de l'Etat.

L'Ordre du Mérite Patriotique serait composé de trois Classes:

Les Grand-Croix;

Les Commandeurs;

Les Chevaliers.

La Croix porterait, d'un côté, l'image de Saint-Denis, Patron de la France; et de l'autre, deux mains, l'une serrant l'autre, *symbole de l'union*, & autour pour légende, *Prix du Patriotisme.*

Le Ruban serait bleu, un peu plus foncé que le bleu céleste; il serait porté:

Par les Grand-Croix, en écharpe, de gauche à droite, avec une plaque en broderie, sur le côté gauche de la poitrine;

Par les Commandeurs, en sautoir, avec une plaque de moitié moins grande. Et par les Chevaliers, à la boutonnière.

Les Grand-Croix, les Commandeurs et les Chevaliers, auraient le droit d'ajouter à leurs armoiries, les ornemens diſtinctifs de la Classe dans laquelle ils ſeraient admis. (1)

Les Contributions qui donneraient entrée dans ces différentes Classes pourraient être fixées,

Pour la première, ou les Grand-Croix, à . . . . 200000 l.

Pour la seconde, ou les Commandeurs, à . . . . 100000 l.

Pour la troisième, ou les Chevaliers, à . . . . 25000 l.

---

(1) Voyez, pour la plaque et l'habillement de cérémonie, l'institution de l'Ordre, à la suite du Mémoire.

Le tout, *une fois payé*, à la Caisse patriotique.

Les enfans de chaque membre de l'Ordre du Mérite Patriotique pourraient être admis, soit dans la Classe de leur père, soit dans une autre, en payant seulement les trois quarts de la somme à laquelle l'admission est fixée, c'est-à-dire, en donnant 150 mille livres, au lieu de 200 mille livres, pour la première Classe; et les petits-enfans, moyennant moitié, c'est-à-dire, en donnant 100 mille livres au lieu de 200 mille livres.

L'on suivrait la même proportion pour les deux autres Classes.

Tous les membres de l'Ordre qui n'auraient pas d'enfans, auraient le droit de demander la même faveur, pour ceux de leurs parens qu'ils désigneraient.

L'Ordre du Mérite Patriotique n'annoblirait point; mais les Charges qui

donnent la Nobleſſe, ouvrant aux enfans de ceux qui les achètent, la carrière militaire, les enfans des Membres du nouvel Ordre jouiraient, à cet égard, des mêmes avantages que ceux des nobles par charges. Rien de plus juſte, sans doute, que d'admettre au service militaire les enfans des Citoyens qui auraient déjà servi eux-mêmes leur Patrie par un sacrifice très-utile pour elle; lorsqu'on y admet les enfans de ceux qui ont seulement acquis une Charge dont l'Etat n'a retiré qu'un très-mince profit, et à laquelle sont encore attachées beaucoup d'autres prérogatives, plutôt nuisibles qu'utiles au bien public.

Ce nouvel Ordre serait mis sous la protection immédiate du Roi, qui tiendrait toutes les années, le jour Anniversaire de sa naissance, un Chapitre où Sa Majesté recevrait les Grand-Croix et

les Commandeurs, qui l'accompagneraient ensuite à la Messe, en habit et manteau de l'Ordre, et en grande cérémonie.

Dans une Nation qui préfere à tout le sentiment vif et impérieux de l'honneur, et qui desire principalement les richesses pour acquérir des distinctions; cette faveur suprême, cette pompe éclatante, porteraient jusqu'à l'enthousiasme le plaisir d'être utile à la Patrie, & le choix du jour Anniversaire de la naissance du Roi, pour la principale cérémonie de l'Ordre, ferait rejaillir sur la personne même de Sa Majesté une partie de cet enthousiasme qui deviendrait bientôt général; cet heureux effet étant une suite naturelle de la satisfaction des uns, et de la reconnaissance des autres.

S'il est un moyen d'opérer la libération de l'Etat sans augmenter les charges

publiques, sans attenter aux propriétés; sans nuire aux droits d'aucun Citoyen, c'est, certainement, celui que l'on vient d'indiquer; il réunit à la simplicité de l'idée, la facilité de l'exécution, la certitude du succès (1), et le rare avantage d'inspirer en même temps aux hommes la vertu sur laquelle repose le bonheur et la force des Empires, l'amour de la Patrie. (2)

La situation actuelle des affaires de l'Etat offre un concours de circonstances

---

(1) Voyez, pour le produit de l'institution que l'on propose, l'*Apperçu* à la suite du Mémoire.

(2) L'esprit d'administration doit vouloir constamment *la simplicité dans les moyens, l'étendue dans les plans*, l'économie dans les dépenses, l'indépendance des ressources, et, *par-dessus tout, le bonheur et l'avantage des peuples.*

Administ. des fin. tome III, page 136.

infiniment favorables à l'institution de l'Ordre du Mérite Patriotique.

D'un côté,

L'énorme capital des dettes se monte à environ quatre milliards.

Le déficit annuel est immense.

Les anticipations, ressource très-onéreuse et actuellement épuisée, sont au nombre des abus à réformer.

Le peuple est accablé.

Les impôts sont tellement multipliés, qu'il est presque impossible d'en ajouter de nouveaux.

Enfin, les emprunts, sous quelque forme qu'on les présente, seraient toujours de nouvelles charges ajoutées à celles qui surpassent déjà de beaucoup les revenus de l'Etat.

D'un autre côté,

Quelques grands que soient les besoins, les ressources sont plus considérables encore.

Un numéraire immense, qui s'accroît chaque jour, est renfermé dans les caisses, et n'attend que le retour de la confiance pour reprendre sa circulation.

Tous les bons Citoyens desirent ardemment le bonheur et la gloire de la Nation, et sont même prêts à y contribuer, suivant leurs facultés, si on leur en donne les moyens.

L'opinion publique, ordinairement si prompte dans ses jugemens, attend, dans un respectueux silence, celui que l'Assemblée Nationale va porter sur les differens moyens de libérer l'Etat; et ce silence est un gage assuré de l'approbation universelle qu'obtiendront les opérations que cette Auguste Assemblée aura jugées dignes de sa préférence.

Voilà donc le moment le plus favorable pour former cette utile institution. Une noble émulation, préparée par les

sentimens qui animent actuellement tous les Français, porterait bientôt au plus haut point les avantages de tout genre que l'Etat retirerait de cet important établissement.

La plupart des Citoyens qui répandent leur sang pour la défense de l'Etat, y sont portés, sans doute, par l'amour de la Patrie, et par un attachement inné pour leurs Augustes Maîtres; mais leur émulation est encore excitée par l'attrait puissant de la gloire, l'espoir des récompenses, et sur-tout, par la certitude d'obtenir au terme fixé, cette distinction honorable qui leur assure le respect et la considération de toutes les Classes de la Société.

En effet, les défenseurs de l'Etat reçoivent en Public, comme dans les Cercles, l'accueil le plus flatteur; partout on leur marque les plus grands

égards ; est-ce à leur naissance, est-ce à leur grade, que l'on rend ces honneurs? Oui, quand on les connaît; mais le Public ignore souvent l'une et l'autre ; et alors la décoration, *seule*, lui inspire du respect pour celui qui la porte, parce qu'elle annonce le service qu'il a rendu à la Patrie.

Cette même Patrie a aujourd'hui le plus pressant besoin d'un autre genre de service, très-important, sans doute, puisque c'est à ce service que le bonheur, et même le salut de l'Etat, sont attachés; pourquoi ne donnerait-on pas aussi aux bons Citoyens qui, *seuls*, peuvent le lui rendre, une récompense qui les honore aux yeux de toute la Nation ? Le bien public et les mœurs y gagneraient également, si une décoration respectable était désormais *le prix d'un généreux Patriotisme*, comme elle

est, depuis un siècle, le prix de la valeur et de l'intrépidité.

Ce n'est que dans l'union d'une saine morale, et d'une sage politique, que l'on peut trouver les vrais moyens d'assurer le bonheur des hommes. L'ordre du Mérite Patriotique ayant pour objet d'exciter parmi les Citoyens de toutes les Classes, l'émulation que les Ordres de Saint-Louis et du Mérite, ont porté dans le corps de la Noblesse; la Croix de ce nouvel Ordre deviendrait la marque honorable et le prix du dévouement au service de la Patrie; elle annoblirait l'ambition de tous ceux que leur fortune mettrait à portée d'y prétendre; elle ferait renaître et fortifierait de plus en plus l'esprit patriotique; l'on peut même ajouter que c'est le seul moyen de l'entretenir à perpétuité.

Les passions qui maîtrisent souvent

l'homme pendant tout le cours de sa vie, exercent sur lui, dans son printemps, un empire encore plus absolu : c'est alors, que son ame est entièrement ouverte aux impressions que l'on veut lui donner : c'est donc alors qu'il est bien important de diriger vers un but estimable son extrême sensibilité ; car c'est ordinairement des impressions qu'il reçoit à cette époque intéressante de sa vie, que dépendent ses principes, sa conduite, et son bonheur ou son malheur pour le reste de ses jours. La considération dont jouiraient les Membres de l'Ordre du Mérite Patriotique, justement regardés comme les Libérateurs de l'Etat, exciterait honorablement l'ardente imagination des jeunes gens ; ils ne pourraient voir sans envie le prix si flatteur d'un glorieux sacrifice ; et cette noble récompense accroîtrait encore et ren-

drait utile à la Patrie, l'impérieux desir des honneurs et des distinctions, desir si ordinaire, si général parmi les hommes, qu'on pourrait le regarder comme un des besoins de tous les âges.

Les meilleures institutions sociales sont donc, incontestablement, celles qui ont pour but d'appliquer l'intérêt personnel au bien général; et l'établissement que l'on propose, offrant à tous les habitans du Royaume un nouveau moyen de montrer leur attachement à leur Patrie, il paraîtrait nécessaire d'admettre dans l'Ordre du Mérite Patriotique, tous les Citoyens, sans exception, comme sans distinction de rang. Ce rapprochement des différentes Classes, réunies sous le même drapeau, pour coopérer de concert au bonheur de la Nation, accoutumerait les hommes aux douceurs d'une fraternelle égalité qui serait, *elle*

seule, un vrai bien pour l'Etat. Ceux qui ne verseraient pas à la Caisse, en un seul paiement, la somme fixée pour la Classe dans laquelle ils voudraient être admis, seraient d'abord récompensés d'une manière très-honorable, par l'impression et la publicité des états qui contiendraient avec leurs noms le montant de leurs contributions, et par le dépôt de ces états dans toutes les archives de la Nation, où ils seraient conservés à perpétuité; ensuite, ils obtiendraient la Croix à l'époque où, en rassemblant toutes les sommes qu'ils auraient successivement versé dans la Caisse Patriotique, ils se trouveraient avoir completé la somme fixée pour l'admission dans l'Ordre: ce Droit pourrait même être transmis par tout Citoyen, à celui de ses héritiers, ou amis, qu'il lui plairait de désigner, et aux mêmes con-

ditions; c'est-à-dire, de payer seulement ce qui manquerait alors pour compléter cette somme.

L'acquittement des dettes de l'Etat étant le principal but de l'institution proposée, les sommes fixées pour l'admission, dans les différentes Classes du nouvel Ordre, pourraient être payées moitié en espèces, moitié en contrats et effets royaux quelconques, que l'on prendrait, non au cours de la place, *mais au pair.* Ce serait à la fois un bénéfice pour les Citoyens contribuans, et un moyen certain de ranimer promptement et d'entretenir le crédit public.

La même facilité serait accordée à tous ceux dont les contributions ne s'élèveraient pas jusqu'à la somme de 25000 liv.

La sensibilité des femmes, la vivacité

de leur esprit, la bonté de leur cœur, les rendant susceptibles de recevoir facilement et promptement toute bonne impression, et d'en communiquer de même l'heureux effet; il serait bien éssentiel de les admettre à la jouissance des mêmes avantages; il en est un grand nombre qui possèdent des richesses considérables, et presque toutes disposent à leur gré des volontés, des opinions des hommes: elles seraient sans doute infiniment flattées d'une décoration d'autant plus respectable, qu'elle porterait avec elle un caractère de Vertu, de Patriotisme, que n'ont pas la plûpart des autres; le zèle et l'exemple des bonnes Patriotes exciterait bientôt la plus forte émulation parmi les deux sexes, comme dans tous les ordres de l'Etat; et ce serait peut-être un moyen unique d'appliquer, au bien général de la Nation,

l'empire

l'empire que la beauté aura toujours sur la force : les mœurs, objet si important, et si digne de l'attention du Gouvernement, pourraient même gagner beaucoup à l'institution de l'Ordre du Mérite Patriotique, si les personnes du sexe qui ne doivent leur fortune qu'à une conduite licencieuse, en étaient formellement exclues, et si cette décoration devenait pour le public le signe distinctif des femmes, dont l'opulence et le rang honnête ne sauraient être aujourd'hui reconnus, le luxe et le goût confondant tous les états.

La Loi ayant placé dans la main des hommes la plus grande partie des propriétés, et presque tous les droits relatifs à leur aliénation, il paraîtrait juste, en admettant les femmes dans les trois Classes du nouvel Ordre, de réduire à moitié pour elles, dans chaque Classe,

la somme fixée pour l'admission des hommes.

Les brillans avantages que l'institution de cet Ordre offrirait aux riches étrangers, pourraient en déterminer un grand nombre à transporter leur fortune dans un Royaume où ils jouiraient dès le moment de leur arrivée, de plus de considération qu'en tout autre.

C'est sur-tout dans ce premier moment que ces étrangers seraient encore plus flattés de participer aux honneurs dont pourrait jouir tout bon Citoyen Français; et ce moyen d'obtenir d'eux un secours extraordinaire ne leur serait point à charge, puisque leur volonté serait parfaitement libre; mais la gloire de donner des premiers une preuve d'attachement à leur nouvelle Patrie, et d'en porter l'honorable récompense, se réunirait éfficacement aux autres

motifs propres à les y exciter; et l'émulation que porteraient dans toutes les Classes des anciens Citoyens, le zèle et les contributions des nouveaux, produirait en faveur du bien public un éffet infaillible et inappréciable.

L'on pourrait dorénavant récompenser les Citoyens qui, à quelque titre que ce pût être, auroient bien mérité de l'Etat, en leur donnant, au lieu de lettres de Noblesse, la Croix du Mérite Patriotique; le Gouvernement y trouverait un double avantage; celui d'honorer le mérite des Citoyens utiles, sans les faire sortir de la Classe où ils se seraient distingués, ce qui y porterait la plus grande émulation; et celui de diminuer à l'avenir le nombre des Annoblissemens de faveur. L'on croit même devoir faire ici une observation éssentielle, tant sur ce genre

d'annoblissement, que sur tous les autres.

Les hommes ne cherchent ordinairement qu'à s'élever au-dessus de leurs égaux ; les distinctions sont si nécéssaires à leur bonheur, que la plûpart des Membres du Tiers-Etat *s'empressent*, *dès que la fortune leur en donne les moyens*, *d'entrer dans l'Ordre de la Noblesse* : ils savent, cependant, que, dans cet Ordre, l'honneur est principalement attaché à l'ancienneté ; que les talens qui les avoient rendus recommandables dans l'Ordre auquel ils renoncent, leur seront, *au moins*, *inutiles*, pour le devenir dans celui où ils entrent ; et que de quelque considération que jouisse le roturier à qui le Roi accorde la Noblesse, *et celui qui l'achète*, ils n'ont guère plus de droits à l'égalité avec les Grands, le lendemain de leur annoblissement, que la veille.

Les Citoyens riches, qui, par leurs spéculations et leur active industrie, sont vraiment utiles à l'Etat, ne seraient-ils pas plus estimés de leurs supérieurs, plus considérés de leurs égaux, plus respectés de leurs inférieurs, plus chéris de leurs familles, s'ils préféraient la Croix du Mérite Patriotique à la Noblesse de faveur, et même à celle qu'il ne tient qu'à eux d'acquérir, et s'ils restaient dans la Classe, où de longs travaux et une éxacte probité leur ont mérité la considération publique ?

L'annoblissement ne donne aucune distinction extérieure à laquelle on puisse le reconnaître en public.

Les décorations, au contraire, attirent les regards, et commandent le respect, sur-tout, quand elles rappellent les services rendus à la Patrie.

Tout Citoyen ne serait-il pas infini-

niment plus flatté de porter la Croix du nouvel Ordre, que de consigner dans des actes ignorés, le vain titre d'Ecuyer ? C'est souvent à cette obscure jouissance, que se borne la satisfaction du célibataire annobli, encore la paie-t-il bien cher, indépendamment de l'argent qu'il lui en coûte; car il en est qui sont obligés d'abandonner, comme incompatibles avec leur nouvel état, l'estimable profession où ils ont acquis de la fortune; il en est aussi qui se croient tout-à-coup transportés à une grande distance de leur famille; et la stérile considération que le Public leur marque, ne saurait les dédommager de la perte des vrais amis dont leur élévation les éloigne. Lorsque par la droiture, les talens, l'expérience, l'on est devenu l'un des premiers de son Ordre, ne vaudrait-il pas infiniment mieux y conserver ce rang, que de le

quitter pour le dernier rang d'un autre Ordre; mais les distinctions, dont le desir s'accroît dans la même proportion que la fortune, étant nécessaires pour entretenir l'émulation dans tous les états, il faut remplacer celles qui sont onéreuses et abusives, par d'autres qui produisent le même effet, sans avoir les mêmes inconvéniens.

L'institution que l'on propose, la seule peut-être, dont il puisse résulter une sorte d'égalité patriotique entre les trois Ordres de l'Etat, serait donc utile aux mœurs, en même temps qu'elle offrirait aux riches Patriotes, comme on l'a déjà dit, un nouveau moyen de satisfaire l'ambition des honneurs inhérente au caractère national; elle entretiendrait dans les familles l'union et l'amitié, que la Noblesse acquise y a souvent détruites; et elle conserverait au [illegible]

merce les Citoyens estimables et utiles auxquels il doit ses progrès, son étendue et sa prospérité.

Le succès de cette importante institution, dépendant sur-tout de la confiance publique dans l'Administration d'une Caisse aussi considérable, il faudrait ne rien négliger pour inspirer cette confiance, au-dedans comme au-dehors du Royaume, et pour empêcher qu'elle ne fût trahie lorsqu'elle serait établie. Comme ce serait la Nation qui, par le moyen que l'on propose, paierait insensiblement, elle-même, les dettes de l'Etat, l'on ne saurait prendre trop de précautions à l'effet d'assurer invariablement l'emploi des fonds destinés à leur remboursement, & de mettre tous les Citoyens à portée de suivre eux-mêmes cet emploi; en conséquence, il paraî-

trait nécéssaire, peut-être même indispensable, pour remplir ce but, de soumettre cette Caisse à l'inspection immédiate des Etats-Généraux, qui pourraient en charger plus particulièrement les Etats Provinciaux et les Assemblées Provinciales; et comme l'administration de la Caisse Patriotique donnerait lieu à des opérations de finance continuelles et très-importantes, elle devrait être réglée d'une manière solide, invariable, et indépendante de l'autorité Ministérielle. L'on pourrait, à cet effet, former, *à Paris*, *un comité permanent*, qui serait composé;

Du Ministre des finances, qui en serait le Président;

De quatre ou six Députés des Etats Provinciaux et Assemblées Provinciales;

De quatre Membres de l'Ordre du Mérite Patriotique, versés dans la connais-

sance et l'Administration des finances;

Et enfin, de toutes autres personnes que les Etats-Généraux jugeraient à propos d'y appeller.

Ce Comité, qui s'assemblerait deux fois par semaine, déterminerait, de concert, avec le Ministre des Finances, l'emploi des sommes versées dans la Caisse Patriotique, en observant d'acquitter toujours de préférence les capitaux dont les intérêts sont les plus onéreux à l'Etat.

Les fonds de cette Caisse étant uniquement destinés au remboursement des dettes, le Comité ne pourrait, sous aucun prétexte, et dans aucune circonstance, faire un autre emploi de ces fonds, dont il serait responsable aux Etats-Généraux.

Il serait fait, tous les six mois, un état-général qui contiendrait:

1°. Les noms, qualités et résidences des Membres de l'Ordre du Mérite Patriotique, qui auraient été reçus dans le semestre précédent ;

2°. Les sommes pour lesquelles chacun d'eux aurait contribué ;

3°. Les noms, qualités et résidences de tous les autres Citoyens contribuans, non admis dans l'Ordre.

4°. Les sommes que chacun d'eux aurait versé dans la Caisse Patriotique.

5°. Les remboursemens éffectués pendant le dernier semestre.

6°. L'état de situation de la Caisse, à l'époque de ce compte rendu.

Cet état général serait imprimé et rendu public dans tout le Royaume, et il en serait envoyé, en outre, un exemplaire, signé et paraphé par quatre Commissaires du Comité, non-seulement aux Etats Provinciaux, et aux

Assemblées Provinciales, mais aussi à toutes les Chambres des Comptes du Royaume, et à tous les Corps de Villes et Communautés, où il se trouverait des Citoyens contribuans, pour y être déposé et conservé à jamais dans leurs archives.

Cette manière franche et loyale de faire connaître à tout le Royaume l'emploi des contributions, l'honorable récompense qu'obtiendraient les Citoyens zélés pour le bien public, et la force irrésistible que donnerait bientôt à l'une et à l'autre l'opinion publique, seraient également propres à ranimer le Patriotisme, à exciter une salutaire émulation, à inspirer la confiance, à rétablir le crédit de l'Etat, et à les entretenir à perpétuité.

L'on a vu, jusqu'à présent, le crédit

du Gouvernement varier à chaque nouveau Ministre des Finances, et l'on ne peut qu'être étonné, que l'Etat le plus riche de l'Europe, ne doive son crédit qu'à la seule personne de l'Administration des finances. (1)

Il est vrai que toutes les opérations de finance ayant toujours uniquement dépendu de cet Administrateur, tout ce qui tient à ce grand département, a souvent éprouvé des révolutions occasionnées par les différens systêmes de chaque Ministre; et cette importante place, donnant à tous une égale autorité, les vertus, les principes, les lu-

---

(1) *Il faut qu'un Gouvernement sage s'applique en tout temps à lier le crédit* dont il veut faire usage, *non point à la signature des personnes qu'il a choisies pour intermédiaires, mais à la chose publique en général.*

Administ. des fin. tome III, page 128.

mières de chacun d'eux, ont formé, jusqu'à présent, la mesure de la confiance publique dans les engagemens qu'ils faisoient contracter au Souverain;

Mais comme tous ceux que la rapide succession des temps a appellés à cette place, n'ont pas possédé au même dégré les différentes qualités dont l'ensemble fait naître et entretient cette confiance, le crédit a été plus ou moins ébranlé, dans ces changemens successifs, en proportion de la crainte que l'on avoit que le nouveau Ministre ne manquât de fidélité pour les engagemens de ses prédécesseurs, ou de moyens personnels pour y satisfaire; et cette crainte, trop justifiée par l'expérience, subsistera, certainement, tant qu'un seul homme sera l'unique soutien du crédit national.

La continuelle versatilité de cette grande adminiſtration, & l'état actuel des finances, ſont également sentir l'instante nécéssité de former un établissement qui ne pourrait, comme les Ordres de Saint-Louis et du Mérite, qu'acquérir toujours plus de solidité; et dont le produit annuel, entièrement et invariablement destiné aux remboursemens, assurerait désormais, au crédit de l'Etat, une stabilité qui le rendrait pour toujours, indépendant de l'opinion publique sur le Ministre des finances. (1)

---

(1) *Il faut, et c'est un grand principe d'Administration*, il faut, autant qu'il est possible, *lier le bien qu'on est capable de faire, à des institutions qui le rendent indépendant des hommes ou des circonstances. Cette considération*, applicable à tous les Pays, *devient*

La dette de l'Etat étant immense, et hors de toute proportion avec les moyens connus de l'acquitter, l'on craint que les Etats-Généraux ne se déterminent à faire supporter des réductions sur les rentes et intérêts, et des pertes sur les capitaux; et cette crainte qui a passé jusqu'à l'étranger, nuit beaucoup au crédit public.

La somme très-considérable, sans doute, que produirait annuellement l'institution de l'Ordre du Mérite Patriotique, offrirait encore un avantage bien précieux; celui de présenter un gage certain et perpétuel aux créanciers de l'Etat; alors les craintes dont ils sont tourmentés seraient bientôt et pour

---

sur-tout essentielle en France, où la succession des Ministres est une succession d'opinions différentes.

Administ. des fin. Introd. page 115.

toujours

toujours dissipées ; alors les Etats-Généraux seraient à portée de rejeter toute opération de suppression, et même de réduction quelconque. (1)

L'on pourrait peut-être objecter qu'il faudra, par le moyen que l'on propose, un temps infini pour parvenir au remboursement des dettes de l'Etat ;

Mais on répondra :

Que les Rentes viagères et les Pensions, qui forment une partie considé-

---

(1) La fidélité dans les engagemens doit être certainement comptée parmi les principes généraux qui doivent servir de base à une Administration sage et vertueuse.

La parole d'un Roi, celle qui se donne en son nom, à tel objet qu'on l'applique, devrait être le plus respectable de tous les liens.

Administration des fin. Introd. pages 99 et 100.

rable des charges, s'éteignent successivement, et ne doivent pas être comprises dans la masse des dettes remboursables;

Que parmi les créanciers de l'Etat, il en est beaucoup qui ne desirent pas d'être remboursés ; et que presqu'aucun ne voudrait l'être, si le crédit de l'Etat était solidement établi à perpétuité;

Que quand même il serait possible, par un moyen quelconque, de trouver en peu de temps la somme nécéssaire pour éteindre la totalité des dettes remboursables, cette opération serait également contraire aux intérêts de l'Etat, et à ceux des particuliers. D'abord, tout l'argent que les étrangers ont placé en France, sortirait du Royaume pour n'y pas rentrer ; ensuite, les Capitalistes Français, recevant à la fois tous leurs fonds, et la France ne leur offrant plus

de placement, ils seraient forcés de les faire passer à l'étranger ; l'Etat y perdrait la circulation continuelle d'un numéraire immense qui alimente son commerce ; et les particuliers seraient réduits à placer leur argent moins solidement & à bien plus bas intérêt ;

Que l'objet le plus important n'est donc pas de chercher à rembourser promptement les dettes de l'Etat, mais d'en assurer les fonds de manière à inspirer pour toujours aux prêteurs la plus entière confiance ;

Que le seul moyen d'y parvenir, ce serait de présenter aux créanciers de l'Etat un gage certain, indestructible, inaltérable ; et que l'institution proposée assurerait à perpétuité pour les remboursemens, un fonds absolument indépendant de la volonté et des opérations de l'Administrateur des finances ;

Que quand la confiance serait bien établie, l'on pourrait, après avoir remboursé les dettes les plus onéreuses, offrir successivement le remboursement des rentes à cinq pour cent, ou en proposer la réconstitution à 4 pour cent ;

Que la solidité du gage, que l'institution proposée offrirait aux créanciers de l'Etat, et la modicité de l'intérêt que donnent les étrangers, serait un double motif d'accepter la réduction à quatre pour cent ;

Que le produit des terres étant la première source des richesses de l'Etat, l'avantage de faire baisser l'intérêt de l'argent, serait d'autant plus important pour la France, qu'elle a, par sa vaste étendue, par sa population, et par la bonne qualité de son sol, plus de moyens que tout autre pays, de faire fleurir l'agriculture ;

Enfin que, quelqu'éloigné que pût être le terme de l'entière libération des dettes de l'Etat, par l'institution proposée, il s'en faudrait de beaucoup que le long espace de temps, nécéssaire pour y parvenir, put être regardé, comme un obstacle à son exécution, ni même comme un inconvénient;

Mais qu'au contraire, l'Ordre du Mérite Patriotique, ne pouvant qu'acquérir toujours plus de consistance et de stabilité, il remplirait par-là, mieux que tout autre moyen, le principal but de son institution, celui de faire renaître la confiance, de rétablir le crédit de l'Etat, de les entretenir à perpétuité; et de conserver ainsi, à la France, la circulation continuelle d'un numéraire immense qui accroît à chaque instant la masse de ses richesses, et qu'il eſt bien éssentiel de ne pas laisser passer chez l'étranger.

Il résulterait, de l'institution de l'Ordre du Mérite Patriotique, des avantages si grands, si incontestables, que tous les Ordres de l'Etat, toutes les Classes de Citoyens, tous les sujets du Roi, sans exception, sont intéressés à la desirer.

La Noblesse, cet Ordre respectable, principalement composé des anciennes Maisons, des Grands de la Nation, ne pourrait qu'être très-satisfaite qu'il existât un moyen de remplacer les annoblissemens, et de pourvoir en même temps au remboursement des dettes de l'Etat, avec des fonds librement accordés, et solidement assurés à perpétuité; elle participerait au bien inappréciable que produirait le rétablissement du crédit, la circulation du numéraire; l'augmentation progressive du prix des denrées qui forment la majeure partie de ses reve-

nus; et elle n'aurait plus à craindre pour l'avenir des opérations de finance nuisibles à ses intérêts, relativement à la libération de l'Etat.

Le Clergé trouverait, dans cette institution, les mêmes avantages que la Noblesse; il serait, comme elle, absolument libre de contribuer au paiement des dettes, et l'on présume qu'il se ferait un devoir d'y concourir, autant par son attachement à la Patrie, qu'en raison des richesses considérables dont il jouit;

Le Tiers-Etat, qui possède la plus grande partie du numéraire, *qui met tant d'empressement à acheter la Noblesse, et les charges auxquelles sont attachées des marques de distinction*, le Tiers-Etat serait extrêmement flatté de pouvoir prétendre à une décoration patriotique, infiniment honorable; et l'on peut assurer, *d'après l'opinion de*

personnes très-éclairées, que tous les Citoyens, dont la richesse serait connue, et à qui l'on ne verrait pas la Croix du nouvel Ordre, auraient bientôt perdu la considération que l'opinion publique attache à la fortune.

Le Peuple, enfin, cette importante partie de la Nation, cette Classe si nombreuse, si utile, si infortunée, et que l'institution proposée garantirait pour toujours de l'établissement de nouveaux impôts pour le paiement des dettes de l'Etat, le Peuple regarderait, comme autant de bienfaiteurs, tous les Membres de l'Ordre du Mérite Patriotique, et ne pourrait les voir sans être pénétré de respect et de reconnaissance. (1)

(1) L'attention continuelle à l'intérêt du Peuple est de toutes les obligations celle dont les rapports ont le plus d'étendue.

Un autre avantage de cette institution, et qu'elle ne partagerait, peut-être, avec aucune autre, ce serait de ne former aucun obstacle quelconque, à toutes les opérations de finance que l'on jugerait à propos de faire dans le même temps; et d'offrir, au contraire, un moyen de plus d'en assurer le succès, en rétablissant, pour toujours, le crédit National.

L'on observera encore, qu'à mesure que l'on effectuerait des remboursemens, les intérêts éteints augmenteraient d'autant, chaque année, les revenus de l'Etat;

Ce n'est pas seulement comme un des plus saints devoirs de l'humanité, que je recommanderais aux Ministres des finances, le soin du Peuple, et la tutelle du pauvre; c'est encore parce qu'une telle sollicitude est le moyen de contribuer à la prospérité d'un Etat, et à sa force.

Adminiſt. des fin. Introd. page 87.

et lorsque le niveau sera rétabli entre la recette et la dépense, cette augmentation progressive des revenus mettrait, peu à peu, à portée de diminuer les impôts.

Il est impossible de n'être pas frappé de la réalité des grands avantages de l'institution proposée, sur-tout en considérant son influence sur l'esprit public, à mesure que le temps affermirait en sa faveur le pouvoir de l'opinion; mais il est un moyen certain d'éprouver plus promptement, et de la manière la plus utile, l'heureux effet de cette importante institution.

Les représentans de la Nation, après avoir créé l'Ordre du Mérite Patriotique, annonceraient que, dans leur dernière Assemblée, ils supplieraient le

Roi d'en accorder, indistinctement, la décoration, *à titre de Récompense Nationale*, aux Députés des trois Ordres qui auraient constamment donné, pendant la tenue des Etats-Généraux, des preuves d'un véritable zèle pour le bien public ; et que le nombre de ces récompenses, ainsi que la Classe ou le mérite exigé appellerait les bons Patriotes, seraient déterminés à la pluralité des suffrages.

Combien il serait glorieux de recevoir *un tel prix du Patriotisme, quand la Nation elle-même le décernerait !*

Combien il serait flatteur pour les Députés qui se seraient distingués par leurs nobles et généreux sentimens, de retourner dans leurs Provinces avec cette décoration patriotique, qui serait à la fois une source de satisfaction pour leurs familles, une leçon de vertu pour leurs

enfans, un motif d'encouragement pour tous les Citoyens !

Les Etats-Généraux, après avoir présenté au Roi ceux des Députés qui auraient mérité une place dans l'une ou l'autre des deux premières Classes, pourraient même supplier Sa Majesté d'accorder, à tous les autres Députés, une place dans la troisième Classe, *au même titre de récompense nationale.*

L'on dira, peut-être, que l'Ordre de la Noblesse verrait, avec peine, le Tiers-Etat honoré d'une décoration.

Mais, quel est le Citoyen qui oserait se permettre, sous un prétexte aussi frivole, d'élever la voix contre une institution aussi utile que respectable ; contre une institution *dont le but est de ranimer le Patriotisme, de restaurer les mœurs ;* contre une institution qui

peut garantir à jamais les créanciers de l'Etat de toute suppression ou réduction quelconque ; enfin, contre une institution qui ne tend, sous tous les rapports, qu'au bien général : il faudrait regarder, avec la plus parfaite indifférence, le bonheur public, pour ne pas approuver, pour ne pas desirer cette salutaire institution; il faudrait être véritablement ennemi de l'Etat pour la blâmer, pour s'y opposer.

Mais rassurons-nous ; la grandeur d'ame fut toujours le partage de la Noblesse ; et l'honneur est son élément : destinée à déffendre l'Etat quand il est en péril, elle paie de son sang la glorieuse distinction qui annonce le genre de services qu'elle lui a rendus. On l'a déjà dit, et l'on ne saurait trop le répéter :

Le salut de la Nation dépend aujour-

d'hui d'un autre genre de service. Ce n'est heureusement pas du sang qu'il lui faut pour rétablir l'ordre et l'harmonie dans toutes les parties de l'Administration : ce sont des secours, prompts, considérables, constans ; et ces secours, on ne peut les attendre que du véritable amour de la Patrie.

Si *la valeur Française* détermina Louis XIV à *créer, pour la récompenser, une décoration* dont la Noblesse est si flattée, décoration qui a si utilement excité son émulation, et qui est également portée par le Maréchal de France, et par le soldat que son mérite a fait monter au rang d'Officier, pourquoi ce premier Ordre de l'Etat (qui reçoit tous les jours, dans son sein, les Membres du Tiers, assez riches *pour acheter le droit d'y entrer*) ne verrait-il pas, avec satisfaction, Louis XVI créer une

semblable récompense pour le Patriotiſme, en faveur de tous les Citoyens indistinctement ? Et sur quels motifs seraient fondés les obstacles que quelques Membres isolés pourraient y apporter ?

Ce n'est pas au moment où la raison éclaire les hommes plus que jamais, au moment où les vrais Citoyens conviennent de la nécéssité d'une exacte justice, au moment où l'opinion exerce librement son pouvoir sur ceux qui sacrifient le bien public à l'intérêt personnel; ce n'est pas, sans doute, en ce moment que la Noblesse chercherait à traverser la formation d'un établissement aussi respectable, aussi avantageux à l'Etat. Comment pourrait-elle s'y déterminer ? Elle qui sait, par sa propre expérience, que la véritable gloire eſt encore plus attachée à la générosité des sentimens, qu'à l'ancienneté de l'origine; Elle qui, dans

tous les temps, a donné de si grandes preuves d'un véritable attachement à la Patrie, et qui, dans ce moment, en donne presque par-tout le glorieux exemple; Elle qui s'honore aujourd'hui de partager les lumières qu'elle dédaignait autrefois; Elle, enfin, qui est même flattée de devoir à ses travaux, à ses goûts, plutôt qu'à sa naissance, les distinctions littéraires, les honneurs académiques! Et d'ailleurs, ceux qui en tenteraient l'inutile éffort, seraient bientôt désavoués par le plus grand nombre; mais une dernière réflexion dissipera toute crainte à ce sujet. C'est la Nation assemblée qui peserait alors les motifs d'une pareille opposition, et *lorsque des hommes sages et éclairés sont réunis, il leur est impossible de ne pas reconnaître le suprême Empire de la raison, de la justice et de l'opinion.*

L'on

L'on croit avoir évidemment prouvé que les institutions qui élèvent l'ame, qui annoblissent l'ambition, qui attachent toujours plus à la Patrie, qui ne sont à charge à aucun Citoyen, et qui donnent à tous la facilité de contribuer au bonheur de la Nation, suivant leurs facultés; que de telles institutions sont le meilleur moyen de restaurer les mœurs, et que leur succès est infaillible lorsqu'elles sont infiniment favorables à toutes les Classes des Citoyens.

L'on croit aussi avoir démontré que celle de l'Ordre du Mérite Patriotique, *porte, au plus haut dégré, l'union de l'intérêt particulier avec l'utilité générale, qu'elle peut donner la plus grande énergie à la Nation Française;* enfin, qu'elle est, peut-être, de toutes celles que l'on pourra proposer, *la plus analogue au caractère National, la plus propre à*

exciter l'enthousiasme du bien public, et à porter tous les Citoyens au genre de dévouement aujourd'hui nécessaire à l'Etat.

Si l'on pouvait cependant en douter encore, il ne faudrait qu'ouvrir l'histoire de la Nation, pour être convaincu que *les Français sont sensibles, généreux, et toujours prêts à donner des preuves de leur Patriotisme, de leur attachement à l'honneur*, lorsque les circonstances leur en offrent l'occasion, lorsque les besoins de l'Etat exigent des sacrifices; il suffira d'en citer quelques exemples.

Warwick et Suffolk, à la tête de trois mille hommes, assiégeaient Montargis; leurs troupes étaient retranchées autour de la Ville.

Dunois, qui n'avait guère alors que vingt-quatre ans, et qui, dans un âge plus avancé, reçut de Charles VII le glorieux titre de *Restaurateur de la Patrie*, Dunois surmonte tous les obstacles, entre dans la ville avec un convoi de vivres, partage en deux corps les seize cents hommes qu'il commandait, fait en même temps deux attaques, et est secondé, si à propos, et avec tant de courage, par les habitans, qu'il repousse les ennemis, et en force une grande partie à se précipiter dans la Loire.

Le Roi, pour éterniser le souvenir de cette heureuse époque, et *récompenser honorablement la fidélité et le Patriotisme* des habitans de Montargis, accorda, entre autres choses, aux Bourgeois, le droit de porter sur leurs habits, une *M* en broderie d'or, pour annoncer

qu'ils étoient de Montargis. — Voilà les récompenses qu'il faut aux Français ! Voilà le vrai moyen d'exciter en eux les sentimens utiles à la Patrie.

A son retour de Madrid, François I^er^ annonce que le Duché de Bourgogne doit être le prix de sa liberté. Des Députés de cette Province viennent à Cognac où était le Roi; et après lui avoir témoigné, de la manière la plus touchante, l'extrême douleur qu'ils auraient à perdre le nom de Français, ils ajoutent : *Si Votre Majesté persistait à vouloir nous livrer à une domination étrangère, nous en appellerions aux Etats-Généraux; et s'ils nous abandonnaient, nous défendrions nous-mêmes notre Province jusqu'au dernier soupir,* ET NOUS MOURRIONS FRANÇAIS.

Les Ambassadeurs de l'Empereur,

chargés de solliciter l'exécution du traité de Madrid, furent témoins de cette sublime harangue.

En 1536, le Comte de Nassau assiége Péronne; l'on craint que cette ville ne manque de secours. Le Prévôt des Marchands de Paris, les Echevins et les principaux Habitans s'assemblent chez le Cardinal du Bellay, qui en était Evêque, et y avait alors le commandement; ils offrent de lever, d'armer et d'entretenir un corps de dix mille hommes, tant que l'ennemi n'aura pas repassé les frontières; ils s'engagent, en outre, à payer cinquante mille pionniers pour fortifier les fauxbourgs, et à fournir toutes les munitions de guerre, avec un train d'artillerie.

Le courage, l'intrépidité des Habitans de Péronne, forcent l'ennemi d'en aban-

donner le siége; mais le Patriotisme et le généreux empressement des Parisiens n'en mérite pas moins de justes éloges.

En août 1636, les Espagnols passent la Somme, et annoncent le dessein de marcher vers Paris.

Au même instant paraissent quatre Ordonnances du Roi. Les trois premières avaient pour objet, de recruter promptement l'armée. La quatrième commettait les Sieurs Saintot, Perrot, et de la Cour, *pour recevoir les contributions que les Cours Souveraines, les Compagnies, les Corps, et tous les Citoyens, leur apporteraient de bonne volonté.*

Le lendemain du jour, où ces ordonnances furent publiées, le Roi donna audience, dans la grande galerie du Louvre, aux Députés des différens Corps

qui vinrent lui offrir leurs biens & leurs vies; et Sa Majesté les embrassa tous.

La Ville de Paris offrit d'entretenir deux mille hommes, tant qu'ils seraient nécéssaires.

Le Parlement fit la même offre pour deux mois.

On apporta de l'argent de toutes parts aux Commissaires nommés pour recevoir les contributions.

Toutes les Compagnies contribuèrent en proportion de leurs richesses.

Les Notaires, les Commissaires, les Procureurs, l'Université, les Communautés religieuses et les riches Financiers, *donnèrent des sommes très-considérables.*

C'est ainsi que, dans tous les temps, les généreux Habitans de cette Ville immense, si peuplée, si riche, ont démontré leur attachement au Monarque, leur dévouement à la Patrie.

L'on croit devoir borner là les preuves du Patriotisme des Français dans les siècles passés, qui en offrent beaucoup d'autres; car il n'y a point eu de Monarque en France qui n'ait éprouvé avec succès le généreux dévouement de ses sujets; et l'on rappellera seulement, du règne de Louis XV, deux des nombreuses circonstances où il a fait l'heureuse expérience de cette vérité.

En 1759, postérieurement à l'Edit de subvention qui avoit indisposé toute la Nation contre M. de Silhouette, le Roi, d'après l'avis de ce même Ministre, engage les bons Citoyens à porter leur vaisselle à la Monnaie, pour subvenir aux besoins urgens de l'Etat; l'on promet de faire imprimer la liste des Patriotes qui feront ce sacrifice, et de la faire insérer dans tous les ouvrages périodiques.

A l'instant même, les Corps, les Compagnies, et un grand nombre de Particuliers, *s'empressent de donner des preuves de leur zèle*, en se conformant aux intentions du Monarque.

En 1761, la Marine avait successivement fait des pertes très-considérables. L'Espagne avait besoin du secours de la France, qui ne pouvait rétablir promptement ses forces maritimes, parce que toutes les ressources ordinaires étaient épuisées.

Les Etats de Languedoc, qui avaient déjà offert au Roi, en 1744, un régiment entretenu à leurs frais, lui *font présent alors d'un vaisseau de 74 pièces de canon.* Cet hommage, *inspiré par le Patriotisme*, excite l'émulation des Français, devient le signal de leur dévouement, et les Provinces, les Corps,

les Ordres, les Compagnies, même les riches Citoyens, pour accélérer le rétablissement de la Marine, et la mettre en état de soutenir l'honneur de la Nation, font construire, à l'envi, des vaisseaux de ligne, plus ou moins forts, suivant leurs facultés.

L'on ne finirait pas, si l'on voulait rapporter toutes les preuves du zèle patriotique des Français, lorsque l'honneur de la Nation en exige des effets, et celles du prix qu'ils attachent à la considération, aux distinctions qui les honorent; mais on ne peut se refuser à citer encore deux exemples, plus récens, et qui ne laisseront rien à desirer.

L'on veut établir à Paris quatre Hôpitaux. Le Gouvernement ne peut pas fournir tous les fonds nécéssaires; on cherche, pour y suppléer, à exciter le

zèle des ames bienfaisantes, en promettant de faire imprimer la liste des Donateurs, et le montant de leurs contributions; *en moins de quatre mois* les secours que l'on obtient, par ce moyen, de la générosité des bons Citoyens, s'élèvent à *plus de deux millions*, indépendamment des offres considérables faites par différens Artistes et entrepreneurs pour ce qui concerne leur état.

Si la capitale, seule, a fourni, en moins de quatre mois, des secours aussi abondans pour cet établissement, que n'est-on pas en droit d'attendre, dans le long espace d'un siècle, de l'émulation qu'exciterait l'institution de l'Ordre du Mérite Patriotique, (bien plus importante, et par la noblesse de son objet, et par ses flatteuses prérogatives) lorsque cette institution embrasserait l'universalité d'un Empire, où l'on compte *plus de*

vingt-quatre millions d'Habitans; où le numéraire, en circulation, s'élève actuellement à *plus de deux milliards;* où la masse, enfin, de ce numéraire, s'accroît d'environ quarante millions chaque année?

Le dernier exemple n'est pas moins récent; il a même un rapport encore plus direct, et plus frappant, avec l'institution que l'on propose.

L'on vient de fonder quatre Chapitres nobles pour les Demoiselles peu favorisées de la fortune; et afin que la construction des maisons destinées aux Chanoinesses prébendaires ne coûte rien au Roi, ni à l'Etat, *l'on a créé*, dans chacun de ces Chapitres, *des places de Chanoinesses honoraires*, pour lesquelles on n'exige pas des preuves de noblesse, et *que l'on ne peut obtenir qu'en payant*

une somme de dix mille livres; mais la Croix Chapitrale étant spécialement attachée à l'état du célibat, les Chanoinesses honoraires, comme les autres, en sont privées en se mariant; cependant ces places ont été très-recherchées, et l'empressement des gens riches pour en procurer à leurs filles, justifie ce qu'on a dit du goût que les Français ont eu dans tous les temps, pour les honneurs et les décorations.

Que l'on calcule maintenant les heureux effets de l'enthousiasme qu'exciteraient infailliblement, dans les deux sexes, les distinctions, les égards, la haute considération dont jouiraient les Membres de l'Ordre du Mérite Patriotique; et non-seulement on pourra espérer le succès de cette importante institution, mais le Patriotisme des Français,

dont l'histoire offre tant d'exemples; l'émulation qu'ils ont montré, tout récemment, en faveur des nouveaux hôpitaux, et l'empressement que les femmes ont marqué pour les places de Chanoinesses honoraires des nouveaux Chapitres, serviront même d'objet de comparaison *pour porter la certitude de ce succès jusqu'à la dernière évidence.*

Si dans des temps où les Français avoient perdu l'énergie que produit la liberté, ils ont donné tant de preuves de zèle et d'amour pour la Patrie; si, lorsque l'opinion seule pouvait les récompenser de leurs sacrifices, ils en ont souvent fait de très-considérables. Que ne pourrait-on pas attendre des généreux sentimens qui font la base du caractère national, lorsque la plus honorable récompense serait *le prix du Patriotisme?*

A combien de titres l'idée que l'on présente ne métite-t-elle pas d'être favorablement accueillie ?

Ranimer et entretenir désormais, dans le cœur des Français, le sublime sentiment de l'amour de la Patrie, sans lequel l'Etat le plus riche ne sauroit être florissant ;

Contribuer à la restauration des mœurs en inspirant du goût pour les vertus éssentiellement nécéssaires au bonheur de la Nation ;

Assurer à perpétuité le moyen de payer les dettes immenses de l'Etat, sans jamais mettre de nouveaux impôts, sans faire d'emprunt, sans recourir à des contributions forcées ;

Rendre utiles à la Nation des Citoyens riches, qui n'ayant point d'occasion de la servir suivant leurs facultés, y vivent presque en étrangers ;

Encourager le Cultivateur, dont les pénibles travaux sont la première source des richesses de la Nation, en remboursant les dettes de l'Etat, sans qu'il soit jamais obligé d'y contribuer, et en lui donnant même l'espoir de voir un jour diminuer les impôts;

Attacher par un nouveau lien les sujets à leur Souverain, les Citoyens à leur Patrie.

Offrir aux créanciers de l'Etat un gage indestructible, inaltérable, qui rassurerait pour toujours les Etrangers comme les Nationaux, contre toute crainte de suppression ou de réduction quelconque; qui rétablirait promptement le crédit et la confiance, et qui faciliterait toutes les opérations de finance en rendant l'activité à la circulation du numéraire.

Creér une récompense très-honorable, qui,

qui, loin d'être onéreuse à l'Etat comme les charges et les emplois qui donnent la Noblesse, tendrait, au contraire, au soulagement du Peuple, et deviendrait par-là plus précieuse aux yeux de tous les bons Patriotes;

Présenter aux riches étrangers un nouveau motif de préférer le séjour de la France, et d'y apporter leur fortune;

Assurer la prospérité de l'Etat au-dedans, et sa force au-dehors;

Enfin, produire ces heureux effets sans toucher à aucune propriété, sans nuire aux droits des Compagnies, des Corps, ni d'aucun sujet, et même sans pouvoir jamais occasionner aucune plainte quelconque; (1)

---

(1) Il trouve de l'argent! .... Voilà tout à la fois l'éloge et la sauve-garde d'un Administra-

Tels sont *les précieux* avantages qui résulteraient de l'institution de l'Ordre du Mérite Patriotique, et cette institution, ainsi que l'établissement de la Caisse Patriotique ne coûteraient rien au Roi ni à l'Etat.

Combien serait heureuse la Nation dont les généreux représentans regar-

---

teur des finances; mot affligeant! mot profond!... *Comme si tous les moyens de le trouver, cet argent, étaient également estimables*, et que les droits, les taxes, les impôts, les créations de charges et de privilèges, la multiplication des Officiers fiscaux, les avances onéreuses demandées aux Financiers, et tant d'autres moyens aisés et funestes, *dussent être confondus dans l'opinion* ***AVEC CES MOYENS DOUX, SAGES ET PROSPERES, OU LE SOIN DU PEUPLE ET DE LA FORTUNE PUBLIQUE S'UNIT A TOUTES LES COMBINAISONS DE LA FINANCE.***

Administration des fin. Introd. page 112.

deraient comme la base de sa régénération, une institution vraiment Patriotique, sans inconvénient comme sans obstacle, et qui contribuerait éssentiellement à assurer pour toujours son crédit, sa gloire, et sa prospérité!

INSTITUTION

De l'Ordre du Mérite Patriotique.

FONDATEURS,

LES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

GRAND-MAITRE ET PROTECTEUR,

LE ROI.

PREMIERE Classe,	Grand-Croix.
Seconde Classe,	Commandeurs.
Troisième Classe,	Chevaliers.

Un Chancelier, Garde des Sceaux;

Un Prévôt-Maître des Cérémonies;

L'un et l'autre ayant rang de Grand-Croix.

Un Secrétaire-Greffier, ayant rang de Commandeur.

Un Garde des Archives, } ayant rang de
Deux Huissiers, } Chevalier.

Ces Officiers, qui seraient à la nomination du Roi, ne fourniraient aucune finance ; mais ils rempliraient gratuitement les fonctions de leurs places.

L'on a vu, dans le Mémoire, pages 17 et 18, les détails relatifs à la Croix, au Ruban, et à la manière dont chaque Classe porterait l'un et l'autre.

La grande plaque serait à huit pointes, et aurait au milieu un écusson dans lequel seraient brodées, sur un fond bleu céleste clair, deux mains, l'une serrant l'autre, et autour la légende, *Prix du Patriotisme.* Dans les quatre côtés, entre les pointes, seraient brodées des flammes en soie, ponceau et argent : cette plaque, d'ailleurs toute brodée en paillettes d'argent, serait de la même grandeur que celle du Saint-Esprit.

La plaque des Commandeurs serait brodée de même, mais de moitié moins grande.

L'Habillement de cérémonie serait composé, d'un Habit, d'une veste et culotte d'une forme ordinaire, de velours uni pour l'hiver, et d'étoffe de soie pour l'été, l'un et l'autre ponceau, doublé de blanc, paremens blancs, et les boutons couverts en soie ponceau et argent;

Et d'un Manteau aussi de velours, ou d'étoffe de soie, ponceau, doublé de blanc, avec deux grands revers blancs, sur lesquels seraient, alternativement et en broderie, l'image de Saint-Denis, et les deux mains l'une serrant l'autre; et entre deux, des chaînons d'Or, entrelacés de branches de chêne et d'Olivier; même broderie sur les paremens de l'habit.

Dans les jours de cérémonie, les Grand-Croix porteraient l'habit et le manteau.

Les Commandeurs porteraient aussi l'un et l'autre, avec la seule différence, que les revers de leur manteau seraient de moitié moins larges, et la broderie en proportion.

Les Chevaliers auraient l'habit et le manteau uniformes, mais sans revers, ni paremens.

Les Grand-Croix, les Commandeurs et les Chevaliers, auraient un chapeau garni de plumes blanches, et de la même forme que celui des Chevaliers du Saint-Esprit.

Le jour anniversaire de la naissance du Roi, l'on dirait, dans toutes les Eglises du Royaume, une Messe à laquelle tous les Membres de l'Ordre seraient invités; ils y auraient des places

marquées, et y assisteraient en habit et manteau de l'Ordre. On pourrait aussi, ce jour-là seulement, rendre au plus ancien, les mêmes honneurs qu'aux Seigneurs de Parroisse, et après eux.

Le soir, il y aurait exposition du Saint-Sacrement, et Salut; l'on y ferait des prières pour le Roi, pour la prospérité de l'Etat, pour tous les Membres de l'Ordre du Mérite Patriotique, et pour tous les bons Citoyens qui auraient marqué leur dévouement à la Patrie par leurs contributions.

Dans toutes les Cérémonies publiques, soit à l'église ou ailleurs, les Membres de l'Ordre auraient le pas avant tous les autres Citoyens, sans cependant nuire aux droits acquis par les charges, ou par les places quelconques.

ÉTABLISSEMENT
ET
ADMINISTRATION
De la Caisse Patriotique.

Il serait établi, à Paris, Comme on l'a dit, dans le Mémoire, un comité permanent, composé :

Du Ministre des finances, qui en serait le Président ;

De quatre ou six Députés des Etats Provinciaux et des Assemblées Provinciales ;

De quatre Membres de l'Ordre du Mérite Patriotique, versés dans la connaissance et l'Administration des finances ;

Enfin, de toutes les autres personnes

que les Etats-Généraux jugeraient à propos d'y appeller; *et ce Comité serait responsable aux Etats-Généraux, de l'emploi des fonds* successivement versés dans la Caisse Patriotique.

Il serait créé,

Un Trésorier-Général des Contributions Patriotiques,

Un Contrôleur,

Un Vérificateur,

Et ces trois places, dont le Comité aurait la nomination, ne seraient données qu'à des hommes d'un âge mûr, qui réuniraient à la probité, la meilleure conduite, et toutes les connaissances nécéssaires.

C'est dans la Caisse confiée à leurs soins que seraient versées toutes les sommes provenant des contributions; et ces versemens pourraient être faits d'un bout du Royaume à l'autre, de la

manière la plus simple, la plus prompte et la plus sûre.

Les Assemblées Provinciales choisiraient, parmi leurs Membres, un Trésorier à qui les Trésoriers ou Syndics des Communautés feraient passer les contributions de leur arrondissement. Le Trésorier Provincial, après avoir éffectué à sa caisse les remboursemens qui lui seraient ordonnés par le Comité, s'il s'en trouvait à faire sur les lieux, enverrait à la fin de chaque mois, ou même tous les quinze jours, au Trésorier-Général à Paris, en très-bons effets, les sommes qui lui resteraient ; et pour éviter tout abus, toute négligence, et autres inconvéniens, les Trésoriers ou Syndics des Communautés, donneraient avis, sur le champ, au Trésorier-Général à Paris, de la remise qu'ils auraient faite au Trésorier Provincial.

Le Comité permanent s'assemblerait deux fois par semaine, et même plus souvent, s'il était nécessaire; et le Trésorier-Général, assisté du Contrôleur et du Vérificateur, y rendrait compte, au moins tous les huit jours, de l'état de la Caisse, en représenterait les valeurs avec la plus grande exactitude, et se conformerait ponctuellement à tout ce qui lui serait prescrit par le Comité.

D'après l'ordre que l'on vient d'indiquer, le Comité, qui aurait tous les huit jours la certitude de l'existence des fonds dans la caisse, soit en espèces, soit en valeurs représentatives, déterminerait, de concert avec le Ministre des finances, les différens objets à préférer dans les remboursemens, afin d'éteindre toujours les intérêts les plus onéreux à l'Etat.

Indépendamment de la surveillance

du Contrôleur et du Vérificateur, sur les opérations du Trésorier-Général, le Comité pourrait, lorsqu'il le jugerait nécéssaire, choisir parmi ses Membres un ou plusieurs Commissaires pour faire, soit dans la Caisse, soit dans les Bureaux du Trésorier, toutes les recherches et vérifications dont il croirait avoir besoin.

Il serait fait, tous les six mois, un état général qui contiendrait, ainsi qu'on l'a dit dans le Mémoire,

1°. Les noms, qualités et résidences des Membres de l'Ordre du Mérite Patriotique, qui auraient été reçus dans le semestre précédent.

2°. Les sommes pour lesquelles chacun d'eux aurait contribué.

3°. Les noms, qualités et résidences de tous les autres Citoyens contribuans, non admis dans l'ordre.

4°. Les sommes que chacun d'eux

aurait versé dans la Caisse Patriotique.

5°. Les remboursemens effectués pendant le dernier semestre.

6°. L'état de situation de la Caisse à l'époque de ce compte rendu.

L'on nommerait, chaque semestre, parmi les Membres du Comité, quatre Commissaires qui seraient chargés de signer et parapher les exemplaires imprimés de cet état que l'on enverrait,

1°. Aux Etats Provinciaux;

2°. Aux Assemblées Provinciales.

3°. A toutes les Chambres des Comptes du Royaume.

4°. A toutes les Villes et Communautés dans l'arrondissement desquelles il se trouverait des Citoyens contribuans.

5°. A toutes les Compagnies, à tous les Corps, qui auraient participé aux contributions, soit en corps, soit seulement par quelques-uns de leurs Membres.

6°. A tous les Grand-Croix Commandeurs, et Chevaliers de l'Ordre.

L'on ne pourrait déterminer les remboursemens à faire de préférence, qu'après avoir pris la connaissance la plus exacte des taux divers des intérêts que le Roi paie, suivant les différentes natures des rentes, charges et avances, dont l'ensemble forme la masse des dettes de l'Etat.

Pour parvenir à cette connaissance des dettes, il en serait fait un état général, que l'on pourrait diviser en autant de Chapitres qu'il y a de différentes espèces de dettes.

Chaque Chapitre pourrait être divisé en autant de colonnes, que l'espèce de Charge dont il traiterait pourrait l'exiger.

L'on y verrait,

Les diverses époques de création.

Le taux de l'intérêt promis.

Le montant des réductions.

Le montant des retenues.

Le paiement net des intérêts en 1789.

L'évaluation de tous les droits, exemptions & priviléges quelconques, attachés aux différentes Charges & Places, indépendamment des intérêts ou gages qu'elles rapportent.

Les remboursemens faits, ou les rejets des états du Roi.

Le principal restant à rembourser.

A la suite de cet état, l'on ferait un tableau des différentes dettes, relativement aux divers intérêts & Charges quelconques qui en résultent, en commençant par ceux qui sont le plus onéreux à l'Etat, & en arrivant graduellement aux intérêts & Charges qui coûtent le moins.

Si l'Etat général étoit fait avec le soin

et l'exactitude qu'un travail aussi impor tànt exigeroit, le Comité n'aurait besoin que de consulter ce tableau pour savoir quels seraient les objets qui devraient toujours être préférés dans les rembour-semens, que les contributions patrioti-ques mettraient successivement à portée de faire.

APPERÇU

Du Produit de l'Ordre du Mérite Patriotique, et du premier Emploi que l'on pourrait en faire.

DIFFÉRENTES personnes très-éclairées, après avoir long-temps réfléchi sur l'émulation qu'exciterait l'Ordre du Mérite Patriotique, dans toutes les Classes des Citoyens, comme dans les deux Sexes, ont unanimement pensé que son effet serait également prompt, heureux, infaillible et durable; elles ont ensuite calculé le produit que l'on pourrait espérer de cette importante institution, et à peu

de chose près elles se sont trouvées d'accord dans leurs résultats : l'on pourrait présenter ici leurs calculs avec d'autant plus de confiance que si ces perſonnes étaient connues, leur suffrage ſuffirait, peut-être, pour fixer, sur ce point, l'opinion publique ; mais pour ne pas mériter le reproche d'adopter trop légèrement l'évaluation d'un objet qui n'existe point encore, l'on ne prendra pas même le terme moyen de ces différens résultats.

L'on a pensé, généralement, qu'il y aurait, *plus de cent Grand-Croix* ; *plus de deux cents Commandeurs* ; et le nombre des *Chevaliers* a été porté, par les uns, *à ſix mille*, par les autres, *à huit mille*, et par d'autres encore, à *dix mille*, et même au-delà.

Or, en ne comptant que sur la moitié des évaluations pour les deux premières Classes, et en suivant, pour la troisième,

le calcul modéré de ceux qui l'ont portée au plus petit nombre, l'on verra que l'on pourrait espérer d'avoir, *au moins*,

Cinquante Grand-Croix, qui, à raison de 200000 liv. chacun, feraient dix millions, ci . . . . . . 10000000 l.

Cent Commandeurs, qui, a raison de 100000 liv. chacun, feraient dix millions, ci 10000000.

Six mille Chevaliers, qui, à raison de 25000 liv. chacun, feraient cent cinquante millions, ci . . . 150000000.

Total, *cent soixante-dix millions*, ci . . . . . . 170000000.

Et c'est avec la plus entière confiance que l'on assure que cette somme serait réalisée à la Caisse Patriotique, *en moins de quatre mois*, à compter du jour de l'établissement de cette Caisse.

L'on est même autorisé à annoncer que nombre de Citoyens attendent avec la plus vive impatience la création de cet ordre respectable, pour prouver, par leur empressement à s'en décorer, leur dévouement à la Patrie.

Quant au *produit annuel* de ce nouvel Ordre, en ne le portant, d'après les mêmes personnes et les mêmes principes, qu'à *dix millions seulement*, il en résulterait que, dans l'espace d'un siècle, l'on aurait retiré de cette institution, indépendamment de tous ses autres avantages, *environ douze cents millions*, *dont plus de cent cinquante millions*, *avant le premier octobre 1789*, et que, d'après l'augmentation progressive de la valeur du numéraire, ces douze cents millions auraient opéré l'extinction *de près de deux milliards* de la dette actuelle.

L'on ne croit pas qu'il soit proposé aux Etats Généraux aucune opération plus utile à l'Etat, que celle dont on vient de donner l'apperçu; car il est démontré qu'elle serait très-favorable à tous les Citoyens, sans être à charge à personne; et il est bien éssentiel d'observer, comme on l'a déjà dit, qu'elle n'apporterait même aucun obstacle quelconque, à toutes les autres opérations que l'Auguste Assemblée Nationale jugera nécéssaires, *dans le même temps.*

Dans le grand nombre de rentes sur le Roi et d'effets Royaux qui existent sur la place, il en est qui perdent environ *trente pour cent.*

Si les premiers fonds provenant des contributions Patriotiques étaient employés à acheter successivement, *au*

cours de la place, partie de ces rentes et effets, cette opération commencerait, très-avantageusement pour l'Etat, l'extinction des dettes; elle ferait bientôt remonter le prix des effets et contrats de toute espèce; elle rétablirait promptement le crédit public; et en faisant renaître la confiance, elle remettrait en circulation un numéraire immense que la crainte fait actuellement tenir renfermé.

L'on cesserait ces rachats d'effets et de contrats, lorsqu'il y aurait plus de bénéfice pour le Trésor Royal, à offrir les remboursemens, en observant d'acquitter toujours de préférence les dettes les plus onéreuses.

491

TABLE.

Avant-propos. page j

Mémoire. 1

Institution de l'Ordre du Mérite Patriotique. 84

Etablissement et Administration de la Caisse Patriotique 89

Apperçu du produit de l'Ordre du Mérite Patriotique. 98

FAUTES A CORRIGER.

Page 11, *ligne* 19, pécuniairs ; *lisez* pécuniaires.
78, 7, d'objet ; d'objets.